

RECENSEMENT CITOYEN

16 ans : l'heure du recensement citoyen

“ Dès 16 ans, chaque jeune Français, garçon ou fille, doit accomplir une démarche obligatoire : le recensement citoyen. Il doit être effectué dans les trois mois suivant la date d'anniversaire. Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent, quant à eux, se faire recenser dans le mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.

Comment faire ?

Vous pouvez vous faire recenser sur internet en vous connectant sur le site de la ville sgdb91.com. Se rendre dans l'onglet "Services", "Les affaires générales et élections".

Puis dans la rubrique les "Formalités", vous accédez au lien du site "Service-Public.fr" pour réaliser la démarche en ligne. Vous pouvez aussi vous rendre à la Mairie annexe, au service des Affaires générales. Le jeune



peut faire la démarche seul ou accompagné de ses parents, qu'il soit majeur ou non.

Pourquoi ?

À la suite du recensement, une attestation lui est remise. Cette dernière sera exigée pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté ainsi que pour passer certains examens (permis, bac...). Ce recensement permet aussi l'inscription automatique sur les listes électorales dès les 18 ans du jeune. ■

— #sgdb91 —



@villesgdb91



Service des Affaires générales

Mairie annexe • 1 rue Emile Kahn

01 69 46 80 28

affaires-generales@sgdb91.com

Fermetures estivales des services



Du 18 juillet au 15 août inclus, la mairie sera fermée le samedi matin.

L'espace France Services sera fermé du lundi 13 juillet au 14 août inclus. Une permanence France Services sera mise en place à la mairie annexe du 3 au 14 août.

BOULANGERIES

Où trouver votre pain cet été ?

“ Que ce soit pour votre baguette quotidienne, une viennoiserie du dimanche ou une pâtisserie de dernière minute, retrouvez ici toutes les informations pratiques concernant les ouvertures et fermetures des boulangeries génovéfaines.

Boulangerie Durand

6 avenue Gabriel Péri

↻ Ouverte tout l'été

La Génovéfaine

10 avenue de Brétigny

↻ Ouverte tout l'été

Boulangerie Bedouet

4 rue Pierre Brossolette

↻ Fermée du 3 au 24 août et les lundis

Au Pain Gourmand la Pétrie

8 avenue Charlie Chaplin

↻ Fermée du 1^{er} au 30 août et les mercredis

La Terrasse

de Sainte Geneviève

4 rue Léo Lagrange

↻ Fermée du 1^{er} au 22 août

Aux Délices de L'Orgue

86 route de Longpont

↻ Fermée du 20 juillet au 18 août, les dimanche après-midi et les lundis

La Boulangerie

Au pain Gourmand

30 avenue Georges Pitard

↻ Ouverte tout l'été sauf les lundis

La Maison

des Gourmandises

189 avenue Salvador Allende

↻ Fermée du 25 juillet au 25 août



La Maison A2B

63 avenue Gabriel Péri

↻ Ouverte tout l'été sauf les jeudis

Le Moulin

96 route de Corbeil

↻ Fermé du 1^{er} au 21 août et les lundis

Délices 91

148 avenue Gabriel Péri

↻ Ouverte tout l'été sauf les lundis

La Boulangerie du Marché

168 route de Corbeil

↻ Ouverte tout l'été

Elounda

263 avenue Gabriel Péri

↻ Ouverte tout l'été sauf les mercredis

La Boulangerie des Fées

27 rue Roger Vaillant

↻ Ouverte tout l'été sauf les lundis

La Boulangerie Claire Joie

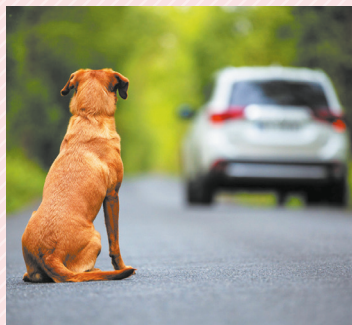
140 route de Longpont

LUTTE CONTRE L'ABANDON DES ANIMAUX

L'été, une saison à risque

“ Chaque été, au moment des départs en vacances, des milliers d'animaux sont abandonnés.

En 2024, la Société protectrice des animaux (SPA) a recueilli plus de 43 000 animaux dans ses refuges : 28 547 chats, 12 253 chiens, mais aussi des nouveaux animaux de compagnie, des équidés et des animaux de ferme. Derrière chaque abandon, un animal dérouté, stressé, souvent livré à lui-même.



L'abandon est un acte de cruauté, puni par la loi : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (article 521-1 du Code pénal). Face à ce fléau, la SPA multiplie les actions, mais les places manquent et les adoptions reculent, notamment chez les chiens. Pourtant, des solutions existent pour faire garder son compagnon à quatre pattes : pensions, familles d'accueil ou services spécialisés. L'abandon n'est une solution ! Adoptez un animal, c'est s'engager. Alors soyons responsables ! ■



LA POSTE

BUREAU DE LA POSTE
Horaires d'été

Le bureau de la Gare aménagera ses horaires du 6 juillet au 28 août. Il sera ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h30. Il reprendra ses horaires habituels à compter du 28 août.

Les horaires du bureau principal, route de Corbeil, resteront inchangés : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h30.

DON DU SANG

Prenez rendez-vous

Participez à la collecte de sang **jeudi 20 et vendredi 21 août, de 15h à 19h30, à la salle du Champ de Foire, rue Léo Lagrange. Un geste simple, vital et solidaire.**



Permanences

→ **AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES MÉDIAVIPP 91**

Le 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h et le 3^e vendredi du mois de 14h à 17h à l'Espace.france Services. Prise de RDV : MÉDIAVIPP 01 60 78 84 20.

→ **POINT RELAIS CAF**
Espace France Services

12 rue des Eglantiers. Accueil aux horaires d'ouverture de la structure.

→ **ÉCRIVAIN PUBLIC**

Tous les jeudis, de 9h à 12h, au CCAS. 10 rue des Siroliers Contact : 01 69 46 81 60.

→ **CIDFF**

Le mardi de 9h à 12h au CCAS sur rendez-vous auprès du CCAS au 01 69 46 81 60. Le vendredi après-midi de 14h à 17h. RDV : Maison de justice et du droit au 01 69 46 81 50.

→ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Aider au règlement amiable des conflits à la maison de la justice et du droit de Cœur d'Essonne Agglomération. 72 route de Corbeil, Villemoisson-sur-Orge Sur RDV au 01 69 46 81 50.

→ **CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE**

Deux mardis dans le mois de 9h à 11h30. 14 rue des douze Apôtres, Evry. Sur rendez-vous au 01 60 78 01 27.

Les pharmacies de garde



DIMANCHE 14 JUIN
PHARMACIE DES ECOLES
27 rue Daniëlle Casanova
Viry Chatillon
01 69 24 29 10

DIMANCHE 21 JUIN
PHARMACIE VELLARD ROQUES
19 Boulevard Meder
Viry Chatillon
01 69 44 45 94

DIMANCHE 28 JUIN
PHARMACIE CENTRALE DE SAINT MICHEL
69 rue de Montlhery
Saint-Michel-sur-Orge
01 69 01 07 10

DIMANCHE 5 JUILLET
PHARMACIE DES FÉES
17 rue Roger Vaillant
Sainte-Geneviève-des-Bois

DIMANCHE 12 JUILLET
PHARMACIE JACQUES BREL
7 place J. Brel • Ris Orangis
01 69 06 21 36

MARDI 14 JUILLET
PHARMACIE CENTRALE DE BRÉTIGNY
10 boulevard de la République
Brétigny-sur-Orge
01 69 88 80 42

DIMANCHE 19 JUILLET
PHARMACIE DU DAMIER
9 place du Damier • Grigny
09 87 55 49 74

DIMANCHE 26 JUILLET
PHARMACIE CORPACE
173 avenue Gabriel Péri
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 16 63 55

DIMANCHE 2 AOÛT
PHARMACIE DU DAMIER
9 place du Damier • Grigny
09 87 55 49 74

DIMANCHE 09 AOÛT
PHARMACIE DU ROND POINT
3 avenue Charles de Gaulle
Brétigny-sur-Orge
01 69 88 93 13

SAMEDI 15 AOÛT
PHARMACIE JORDI
69 avenue du commandant Barre
Viry Chatillon
01 69 24 07 04

DIMANCHE 16 AOÛT
PHARMACIE DU DAMIER
9 place du Damier • Grigny
09 87 55 49 74

DIMANCHE 23 AOÛT
GRANDE PHARMACIE DE FLEURY
24 rue Rosa Parks
Fleury Mérogis
01 60 15 80 83

DIMANCHE 30 AOÛT
PHARMACIE DU COTTAGE
105 avenue du président Allende
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 15 03 03

PHARMACIES DE GARDE
+ d'infos-sur-monpharmacien-idf.fr.
Pour rappel, dans tous les départements d'Île-de-France, hors Paris, la réglementation impose de **contacter la gendarmerie ou le commissariat de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit. Composer le 17.**

Le baromètre Cartes d'identité et passeports

Période du 1^{er} juin au 1^{er} août 2026

Faire votre passeport pour les vacances, refaire votre pièce d'identité prend du temps et il peut être urgent de venir nous voir. Ce baromètre vous donne les délais d'obtention d'un rendez-vous et les délais (indicatifs) de fabrication par la préfecture. Le meilleur moyen d'être serein quand vous effectuerez vos démarches est de prévoir à l'avance !

Prise de rendez-vous
en Mairie

4

SEMAINES

Fabrication
en Préfecture

4

SEMAINES

Délais indicatifs, sous réserve de l'évolution des rendez-vous et que le dossier ne soit pas rejeté par l'ANTS car incomplet ou non conforme.

VOTRE VILLE N°363 - CAHIER PRATIQUE - N°15 - JUIN • JUILLET • AOÛT 2026

Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois • ☎ 01 69 46 80 00 • www.sgdb91.com

Directeur de la publication : Frédéric Petitta • Rédactrice en chef, Directrice de la Communication : Isabelle Auffret

Rédaction : Willy Richert, Sylvie Santiso Perez, Sonia Caccamo • Mise en page : Julien Hosni

Photos : Service communication • Impression : Imprimerie de Compiègne • Reproduction même partielle interdite.

#sgdb91



@villesgdb91

CONSEILS - IDÉES - RÉGLEMENTATION

Pour bien vivre ensemble cet été !

« La période estivale est synonyme de détente, de sorties familiales dans les parcs et jardins de la commune et de loisirs extérieurs. Pour que la ville reste un territoire où chacun trouve sa place, certaines règles doivent être respectées.

ENVIE DE RANDONNER À TRAVERS LE TERRITOIRE ?

LES SAKADOS DU DONJON
sakados91@gmail.com • sakados-du-donjon.com

LE CLUB DES RANDONNEURS DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
www.club-randonneur-sgdb91.com

En été, on peut



Se balader dans les parcs publics de la ville recensés ici

MAIS il est interdit d'y organiser des barbecues sauvages au risque d'une contravention de 150 €.

Faire des travaux à la maison et jardiner

MAIS il est interdit d'effectuer des dépôts sauvages (jusqu'à 1 500 € encourus), d'allumer sa perceuse à 6h du matin et de brûler ses déchets verts chez soi !

Les travaux de bricolage sont autorisés du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, le dimanche et jours fériés de 9h à 12h.

Se réunir avec la famille et les amis pour un anniversaire, les résultats du baccalauréat et se trémousser sur Gims

MAIS votre jardin n'est pas une salle de concert alors on fait attention au niveau sonore au risque d'une amende de 68 €, soit le quart du prix d'une place de concert de Céline Dion. Bel été à tous !

Quel que soit l'heure de la journée, le tapage diurne ou nocturne peut être sanctionné. Et cela vaut pour les aboiements des chiens.

Fêter les exploits de son équipe favorite lors de la Coupe du monde

MAIS la joie de gagner ne passe ni par des feux d'artifices ni par des mortiers (amende de 150 à 750 €).

Promener son chien

MAIS on ramasse ses crottes (amende de 135 €).

Lutter contre le moustique tigre : C'est maintenant !

Rappelons les 5 règles indispensables pour limiter sa présence et ses nuisances :

- 1 Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, outils, encombrants etc..).
- 2 Vider les récipients et ranger les objets contenant de l'eau comme les arrosoirs ou soucoupes.
- 3 Ranger sous-abris les outils de jardinage, brouettes et objet pouvant collecter de l'eau.
- 4 Couvrir les réservoirs d'eau avec des voiles anti-moustiques (bidons, citernes, bassins etc..)
- 5 Vérifier le bon écoulement des eaux de pluies notamment les gouttières.

